

MÉDAILLES
DE
SALONINE,

PAR J. DE WITTE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE,
CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE.

(Extrait de la *Revue de la numismatique belge*, t. II, 2^e série)



BRUXELLES,
IMPRIMERIE D'EM. DEVROYE,
RUE DE LOUVAIN,

1853

Bibliothèque Maison de l'Orient



150735

La formule IN PACE est connue par les inscriptions des premiers siècles de l'Église, et la présence de cette formule sur les monuments funéraires suffit à elle seule pour faire reconnaître comme chrétiennes les épitaphes sur lesquelles elle se trouve inscrite. Les plus illustres épigraphistes se montrent tous d'accord sur ce point. Mabillon ⁽¹⁾, Buonarroti ⁽²⁾, Morcelli ⁽³⁾, M. l'abbé Cavedoni ⁽⁴⁾ ne font aucune difficulté pour ranger au nombre des monuments chrétiens tous ceux qui portent ces deux mots.

Mais peut-on supposer que cette même formule a été employée par les chrétiens de la primitive Église sur d'autres monuments que sur ceux qui étaient destinés aux lieux de sépulture? Cette question se présente naturellement à la vue d'une singulière médaille de Salonine, femme de Gallien. En voici la description :

⁽¹⁾ *De Cultu Sanctorum ignotorum*, § VI, *Vetera Analecta*, p. 337; *OEuvres posthumes de Mabillon*, t. I, p. 252.

⁽²⁾ *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figure trovati ne' cimeterj di Roma*, p. 29.

⁽³⁾ *Operum epigraph.*, vol. II, p. 77.

⁽⁴⁾ *Ragguaglio critico dei monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo disegnati ed illustrati per cura di G. M. D. C. D. G.*, Modena, 1849.

SALONINA AVG. Buste de Salonine à droite, sur un croissant.

Rev. AVGVSTA IN PACE. L'impératrice assise, tenant une branche d'olivier et un sceptre. Denier de bronze saucé. (Voy. fig. 1.)

Une variante de cette pièce montre le buste de Salonine, sur un croissant, comme sur la médaille précédente, et au revers : AVG. IN PACE. L'impératrice assise, tenant une branche d'olivier et un sceptre. A l'exergue : M S. Denier de bronze saucé. (Voy. fig. 2) (1).

Plusieurs numismatistes ont décrit et commenté le type et la légende de ces pièces qui, sans être très-communes, se trouvent pourtant dans un assez grand nombre de collections. Personne que je sache n'y a attaché une grande importance, avant que j'eusse appelé l'attention sur la légende AVGVSTA IN PACE, dans un *Mémoire* inséré dans le tome XXVI des *Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*.

Vaillant (2) et Banduri (3) ont voulu comparer le type que je reproduis sur la planche ci-jointe à celui d'un rare denier d'or de Gallien. Au droit est figurée la tête de l'empereur barbu et couronné d'épis, accompagnée de la légende : GALLIENAE AVGVSTAE; au revers paraît la Victoire dans un bige; la légende est VBIQVE PAX (4).

(1) D'autres pièces portant la même légende : AVG. IN PACE ont à l'exergue la lettre P ou la lettre S.

(2) *Num. Imp. Rom.*, t. II, p. 575 et 576.

(3) *Num. Imp. Rom.*, t. I, p. 256, n. 5.

(4) CH. LENORMANT, *Iconographie des empereurs romains*, pl. LII, 7; *Lettres du baron Marchant sur la numismatique et l'histoire*, pl. XXIX, n° 4bis, éd. Leloux.

Il est certain que Gallien avait adopté d'une manière sérieuse la légende **VBIQVE PAX** qui se lit sur un denier d'argent du Musée impérial et royal de Vienne (*). Gallien se vantait en effet d'avoir rétabli la paix dans toutes les provinces de l'empire, comme nous l'apprenons d'Aurélius Victor, qui dit : *At Romæ Gallienus, pacata omnia, ignavis publici mali, inprobe suadebat. (De Cæsaribus, XXXIII, 15.)*

Une inscription publiée par Gruter et qui se rapporte à l'année 265 de notre ère, rappelle cette prétention de Gallien d'avoir rétabli la paix.

MAGNO ET INVICTO
GALLIENO
AVG XI COS VI
DESIGNATO VII
PACIS R [*estitutori*]

.

Gruter, *Corpus inscript.*, p. CCLXXIV, 6; Donati I, p. 182, 4; Orell. *Inscript. lat. selectæ*, 1005; Th. Mommsen, *Inscriptiones regni napolitani latinæ*, 1412.

Si l'on rapproche cette inscription de ce que dit Aurélius Victor, on se rend parfaitement compte du type de la médaille à l'effigie de Gallien, où l'on voit la Victoire dans un bige, accompagnée de la légende **VBIQVE PAX**. Mais le rare *aureus* sur lequel on lit au droit **GALLIENAE AVGVSTAE**, avec une intention ironique, rappelle trop bien ce que les historiens disent de la mollesse et de l'indolence

(*) ECKHEL, *D. N.*, VII, p. 411.

de Gallien, pour qu'on puisse se refuser à regarder cette pièce comme une médaille satirique, frappée dans le dessein d'insulter au courage de l'empereur romain. Cette légende rappelle aussi la manière dont Julien dans ses *Césars* (1) traite Gallien qu'il fait entrer au banquet des dieux, avec une robe et une démarche de femme. Aussi peut-on considérer cet *aureus* comme ayant été frappé dans les Gaules, à l'époque où Posthume avait pris la pourpre et cherchait par tous les moyens possibles à anéantir la puissance et l'autorité de Gallien (2).

J'ai dit que Vaillant avait comparé le type de l'aureus de Gallien à celui du denier d'argent de Salonine, reproduit sur la planche ci-jointe. Voici ce que dit ce savant : *Haec inscriptio in Salonina insolens et obscura Tristano nostro videtur, sed non inspexerat nummum in Gallieni ludibrium cusum cum GALLIENAE AVGVSTAE nomine, et epigraphe VBIQVE PAX, dum totus orbis Romanus a barbaris undique premeretur : unde in dedecus hunc etiam ejus conjugii signatum putamus a quodam tyranno, qui similiter eam IN PACE AVGVSTAM appellaverit, dum per omne imperium continuum arderet bellum.*

Banduri s'exprime à peu près dans les mêmes termes : *Unde in dedecus hunc etiam ejus conjugii signatum putamus a quodam tyranno, qui similiter eam IN PACE AVGVSTAM appellavit, dum undique per imperium continuum arderet bellum.*

(1) Voy. les observations de Spanheim sur les *Césars de l'empereur Julien*, p. 92-93.

(2) Voy. CH. LENORMANT, *Iconographie des empereurs romains*, p. 100.

Rasche (1) et le père Lupi (2) s'accordent avec Vaillant et Banduri pour regarder la légende tracée au revers de la médaille de Salonine comme une légende ironique.

Je citerai encore ici les paroles du père Lupi qui, après avoir dit que la formule IN PACE appartient aux monuments chrétiens, ajoute : *Neque datam regulam turbant numi argentei et aerei Corneliae Saloninae, Gallieni Augusti; in quibus caput Imperatricis est, ad pectus; cum stola et luna bicorni ad humeros ac literis CORN. SALONINA AVG. vel SALONINA AVG.; pars vero aversa, cusam habens figuram muliebrem, stolatam, sedentem a sinistris dextrorsum, ac tenentem oleæ ramum dextra, hastam transversam sinistra, ita inscribitur, AVG. IN PACE; vel etiam AVGVSTA IN PACE. Ibi enim, τὸ IN PACE, ironicum est; quemadmodum Vaillantius, et Bandurius observarunt.* Ici le père Lupi cite la comparaison avec l'aureus de Gallien portant la légende : GALLIENAE AVGVSTAE. Puis il ajoute : *Sarcasmo sane amaro, cum et Imperator GALLIENA AVGVSTA appellaretur, eique applauderetur, PAX VBIQVE, sicuti et ejus conjux diceretur AVGVSTA IN PACE, quo tempore totus orbis romanus a barbaris undique premebatur.*

Quant à Eckhel (3), il rejette cette explication et, reconnaissant que le type des deniers de Salonine, accompagné de la légende AVGVSTA IN PACE, est un type sérieux, quoique la légende soit tout à fait inusitée, déclare que

(1) *Lexicon universæ rei nummariaæ*, t. I, p. 1279.

(2) *Dissertatio et animadversiones in Severæ martyris epitaphium*, p. 104, n. 2; Panorm., 1784, in-folio.

(3) *D. N.*, VII, p. 419.

cette légende n'a pas été inscrite sur la monnaie de la femme de Gallien pour porter atteinte à son honneur. *Ut inusitata est hæc epigraphe, ita nolim arbitrari cum Vailantio, numos hos signatos esse a tyranno quopiam in Saloninæ dedecus, perinde ac alium inscriptum VBIQVE PAX in opprobrium Gallieni. Nam, ut hic Gallieni numus rarissimus est, ita illi obvii, et potest hæc epigraphe sensum commodum, neque Augustæ honori injurium admittere.*

Le père Hardouin ⁽¹⁾ ne voit dans cette légende qu'une allusion au bien-être que l'impératrice cherchait à procurer au peuple, l'abondance et la prospérité étant naturellement les conséquences de la paix.

Tristan de Saint-Amant ⁽²⁾ convient que cette légende est obscure, extraordinaire et particulière à Salonine ; puis il ajoute que son opinion est que Salonine a été qualifiée *Augusta in Pace*, comme animant de son génie la déesse *Pax*, sous la forme et avec les attributs de laquelle elle est ici représentée.

Enfin, le baron Marchant ⁽³⁾ veut que la légende *IN PACE* indique la publicité du double fait de la paix conclue avec Attale, roi des Marcomans, et du mariage de Gallien avec Pipara, qu'il croit être la même que Salonine ⁽⁴⁾ ; il

⁽¹⁾ *Opera selecta*, p. 846.

⁽²⁾ *Commentaires historiques*, t. III, Comment. XXII, p. 400.

⁽³⁾ *Mélanges de numismatique et d'histoire*, lettre XXXI, p. 53 et dans la nouvelle édition de Leloux, p. 523.

⁽⁴⁾ Dans mon *Mémoire sur l'impératrice Salonine*, p. 4 et suiv., je crois avoir démontré, d'accord avec Tillemont, par des preuves solides puisées dans les faits historiques et dans la chronologie qu'il est tout à fait impossible de confondre Salonine, la femme légitime de Gallien, avec Pipa ou Pipara, fille du roi des Marcomans, qui était une de ses nombreuses con-

reconnait dans la femme assise du revers l'impératrice *pacifère*, et non l'image de la *Paix* personnifiée. Le baron Marchant ajoute : « Il s'agissait de faire connaître que, par
« un traité conclu dans de graves circonstances, les Ro-
« mains avaient obtenu la *paix*, et l'empereur une *épouse*,
« que cet événement et ses conséquences utiles, précieuses
« devaient rendre chère à l'empire. »

Cette explication singulière ne saurait se soutenir, pas plus que celle qui s'attache à présenter comme satirique une représentation grave et sérieuse. La légende *AVGVSTA IN PACE* n'a pas été gravée sur une monnaie pour indiquer la paix conclue entre deux peuples, les Romains et les Marcomans, au moyen d'un contrat de mariage entre l'empereur et la fille d'un roi barbare ; cette légende n'a pas cette signification et ne peut pas l'avoir ; pour la comprendre, comme je l'ai indiqué au commencement de ce travail, il faut en chercher l'explication dans un tout autre ordre d'idées.

D'abord il faut remarquer que cette légende, tout à fait insolite dans la suite impériale, ne se rencontre sur aucune autre monnaie ni avant le règne de Gallien, ni après. *AVGVSTA IN PACE* est donc une légende particulière qui n'a été tracée que sur quelques deniers à l'effigie de Salonine ; aucune autre impératrice, aucune autre princesse de la famille impériale n'a reçu cette qualification.

Maintenant, dire que le type de la médaille de Salonine

cubines. Comme je crois l'avoir démontré, Salonine était mariée à Gallien au moins dix ans avant son avènement à l'empire, tandis que le traité conclu avec Attale, roi des Marcomans, ne peut avoir eu lieu, au plus tôt, que dans les premières années du règne de ce prince et bien plus probablement après la prise de Valérien par Sapor, en 260 après J.-C.

ressemble au type banal de la Paix personnifiée qu'on retrouve si souvent sur les médailles impériales latines de tous les Césars, c'est, à mon avis, méconnaître complètement l'intention et le véritable sens de la légende IN PACE. Confondre cette légende avec celles de PAX AVG., PAX AETERNA, PAX PVBLICA, PAX PERPETVA, qui se lisent sur une foule de monnaies impériales, c'est confondre des légendes qui n'ont aucun rapport entre elles, qui ont une signification propre et distincte. Comparer le type que nous mettons sous les yeux des lecteurs de la *Revue*, à celui de la Paix assise, tenant, comme Salonine, une branche d'olivier et un sceptre, mais accompagnée de la légende PACI AETERNAE, telle que la déesse *Pax* paraît au revers de la tête de Commode, sur un médaillon d'or, publié par Mionnet (*), c'est encore confondre deux types à la première vue semblables, mais distingués par des légendes bien différentes. En effet, les mots *Paci aeternae*, qui indiquent une dédicace, une consécration à la *Paix éternelle*, sont loin d'avoir le sens que d'autres monuments donnent à la formule *in pace*.

La formule EN EIPHNH, IN PACE se lit sur un grand nombre de monuments funéraires; tous ces monuments sont des épitaphes chrétiennes. Il n'y a qu'une seule classe de monuments également funéraires qui fasse exception à cette règle: ce sont certaines épitaphes juives. Mais rien n'est plus facile que de distinguer un tombeau juif d'un tombeau chrétien, à cause du chandelier à sept branches, symbole

(*) *Rareté des médailles romaines*, t. I, p. 243; conf. aussi les légendes: PACI AVGVSTAE ou AVGVSTI sur les monnaies de Claude, de Vespasien, de Domitille, de Titus, etc.

de la loi mosaïque et du mot ΣΥΝΑΓΩΓΗ qu'on retrouve constamment sur les épitaphes juives (1).

Dans mon *Mémoire sur l'impératrice Salonine* (2), j'ai donné la copie de plusieurs inscriptions chrétiennes, comme exemples de l'emploi de la formule IN PACE. Mais cette formule est si commune, si fréquente qu'il est inutile de reproduire ici ces exemples. Il suffit de renvoyer le lecteur aux recueils de monuments chrétiens tels que ceux de Bosio, d'Aringhi, de Boldetti, de Bottari, etc., et aux grands recueils d'inscriptions publiés par Gudian, Fabretti, Donati, Muratori, Gruter, etc.

Souvent les épitaphes chrétiennes ne portent que le nom propre du défunt suivi des mots *in pace*; d'autres fois, elles sont surmontées ou accompagnées du monogramme du Christ Χ. Cette formule IN PACE était si généralement en usage chez les premiers chrétiens que dans des inscriptions en langue grecque, on lit : ΕΙΝ ΠΑΚΑΙ ou ΕΙΝ ΠΑΚΕ, au lieu de ΕΝ ΕΙΡΗΝΗ (3), preuve évidente que le mot *Pax* était devenu une formule, une locution consacrée par l'usage et adoptée généralement par les disciples du Christ. Le plus souvent les épitaphes réduites au nom propre ou indiquant l'âge du défunt, ou faisant mention des membres de sa

(1) Voy. une savante dissertation de M. l'abbé Greppo : *Notice sur des inscriptions antiques, tirées de quelques tombeaux juifs à Rome*, Lyon, 1835. Cf. ARINGHI, *Roma subterranea*, t. I, p. 256; ODERICI *Dissertationes et adnotationes in aliquot ineditis veterum inscriptiones et numismata*, p. 253.

(2) P. 40 et suiv.

(3) BOTTARI, *Roma sotterranea*, t. III, p. 116; PASSIONEI, *Iscrizioni antiche*, p. 111.

famille qui ont élevé le monument, ne portent que les mots IN PACE ; quelquefois on lit IN PACE CHRISTI ou bien IN PACE ✠, DORMIT IN PACE, REQUIESCIT IN PACE, etc. (1). Il y a même des inscriptions où le graveur ayant oublié la formule IN PACE et ayant indiqué l'âge du défunt, puis s'apercevant de cet oubli, a de nouveau mis : *qui vixit in pace annis*, etc. (2). La source où les chrétiens aussi bien que les juifs ont pris la formule *in pace* est l'Écriture sainte. En effet, on cite les paroles du Psalmiste (3) : *In pace in idipsum dormiam et requiescam*, et plusieurs autres passages bibliques (4), entre lesquels le plus remarquable est celui qu'on lit dans le troisième chapitre du livre de la Sagesse :

1. *Iustorum autem animæ in manu Dei sunt, et non tanget illos tormentum mortis ;*

2. *Visi sunt oculis insipientium mori : et aestimata est afflictio exitus illorum ;*

3. *Et quod a nobis est iter, exterminium : illi autem sunt IN PACE ;*

4. *Et si coram hominibus tormenta passi sunt, spes illorum immortalitate plena est.*

Dans les premiers siècles de notre ère, on entendait par la formule *avoir la paix du Seigneur*, être dans la communion de l'Église, laquelle communion se nommait par excellence *la paix* (Pax) ; c'est pour cette raison que, dans les

(1) Voy. STEPH. ANT. MORCELLI, *Operum epigraph.*, vol. II, p. 76. Cf. MARINI, *Atti de' Fratelli Arvali*, p. 422.

(2) C'est à M. Edmond Le Blant que je dois ce renseignement curieux.

(3) IV, 9.

(4) *Ecc.*, XLIV, 14.

épitaphes chrétiennes, la formule *in pace* signifie que le défunt est mort dans la communion de l'Église. Je cite ici les paroles de Buonarroti (1) qui s'appuie sur des passages tirés des lettres de saint Cyprien (2), et sur les décrets des anciens conciles. *Ne' primi tempi s'intese sempre aver la pace del Signore, chi avesse la comunione della chiesa, la quel comunione fu chiamata specialmente PACE; onde nelle iscrizioni de' cristiani IN PACE vuol dire, che il defunto mori nella comunione della chiesa.*

Dans la mosaïque de l'église de sainte Constance, située près de l'église de sainte Agnès, hors des murs, sur la voie Salara, à Rome, le Sauveur du monde est représenté, donnant à un apôtre, probablement saint Pierre, un volume sur lequel on lit ces mots : **DOMINVS PACEM DAT ✕** (3).

Il y a des exemples chez les païens de monuments consacrés à la paix et au repos des morts, **PACI ET QUIETI** (4). Morcelli en a fait l'observation avant moi, mais ces exemples sont fort rares. D'ailleurs cette formule diffère essentiellement de celle qui est employée dans les monuments chrétiens. On retrouve le mot *requies* sur les monnaies frappées pour les apothéoses de Claude le Gothique, de Maximien Hercule et de Constance Chlore, sur lesquelles on lit : **REQVIES OPTIMORVM MERITORVM** (5). Quant

(1) *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figure trovati ne' cimeterj di Roma*, p. 29.

(2) *Ep.*, XI, XIII, LIH.

(3) CIAMPINI, *de sacris ædif. a M. Constantino construct.*, tab. XXXII, p. 151.

(4) ORELL., *Inscript. lat. selectæ*, n° 4866.

(5) BANDURI, *Num. Imp. Rom.*, t. I, p. 554, 548; t. II, p. 76, 167; ECKHEL, *D. N.*, t. VII, p. 473; t. VIII, p. 27, 52.

à PACI et QUIETI c'est une formule qui se rapproche beaucoup de celles de SOMNO AETERNO et de MEMORIAE AETERNAE, si souvent tracées sur les urnes cinéraires et sur les sarcophages des païens. MEMORIAE ou bien MEMORIAE AETERNAE sont aussi des formules servant de légende monétaire à quelques pièces frappées après la mort des empereurs ou des impératrices (1).

Quelques archéologues ont prétendu que les païens s'étaient quelquefois servis, dans leurs monuments funéraires, de la formule IN PACE. Mais c'est à peine si on a pu produire deux ou trois exemples en faveur de cette opinion que je crois avoir victorieusement réfutée dans mon *Mémoire sur l'impératrice Salonine* (2).

Le premier monument que l'on produit pour étayer cette opinion est le sarcophage d'une femme nommée Artemidora (3). Ce sarcophage porte une inscription en grec :

ΘΝ ΘΑΑΘ
ΚΟΙΜΑΤΑΙ
ΑΡΤΘΜΙΔΘ
ΠΑ ΘΝ ΘΙ
ΡΗΝΗ.

C'est à cause du sujet sculpté en bas-relief sur la face

(1) Voy. ECKHEL, *D. N.*, t. VI, p. 215, 546; t. VII, p. 474; t. VIII, p. 27, 52. Ainsi sur les médailles de grand bronze d'Agrippine, femme de Germanicus et sur celles de Domitille, fille de Vespasien, on lit : MEMORIAE AGRIPPINAE ou MEMORIAE DOMITILLAE S. P. Q. R., et on lit : MEMORIAE AETERNAE sur les monnaies de Claude le Gothique, de Maximien Hèreule et de Constance Chlore.

(2) Voy. p. 44 et suiv.

(3) GUATTANI, *Mon. ined. per l'anno 1786*, Maggio, tav. III, p. xli seg.

antérieure de ce sarcophage qu'on a voulu le ranger parmi les monuments païens (1). Car, quant à l'inscription, elle n'offre aucune trace de paganisme; on y retrouve au contraire toute la simplicité des plus anciennes épitaphes chrétiennes. On voit sur ce bas-relief des enfants et des génies nus et ailés qui jouent à divers jeux. Mais on trouve assez souvent sur des sarcophages indubitablement chrétiens des sujets de ce genre. J'en ai cité plusieurs exemples dans mon *Mémoire* (2), et il suffira de rappeler ici que la plupart des sarcophages étaient fabriqués d'avance et exposés en vente dans les ateliers des sculpteurs où tout le monde pouvait aller voir, choisir et acheter à son gré et à sa convenance une tombe, plus ou moins riche, plus ou moins chargée de sculptures, pour y déposer les restes de ses parents ou de ses amis. Les chrétiens ont pu souvent employer des tombes ainsi préparées d'avance et sur lesquelles se trouvaient sculptés des sujets ou indifférents ou plus ou moins appropriés aux dogmes du christianisme. C'est à cette classe de sujets indifférents qu'appartiennent les jeux d'enfants, sculptés sur le sarcophage d'Artemidora.

M. Raoul Rochette(3), pour confirmer ce qu'il dit au sujet de l'origine païenne de la formule IN PACE, cite une inscription de *teneur profane*, à ce qu'il assure, appartenant à l'ancien pays des Marses, et dans laquelle on retrouve cette

(1) RAOUL ROCHETTE, *Deuxième mémoire sur les antiquités chrétiennes* dans le tome XIII de la nouvelle série des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 196.

(2) P. 43 et suiv.

(3) *Loc. cit.*, p. 193.

formule, sous la forme suivante : QVESQN PACE pour *Quiescat in pace*.

J'ai reproduit dans mon *Mémoire* (1) le texte complet de cette inscription, qui ne me semble offrir aucune trace, aucune marque, aucune expression propres au paganisme. La voici telle que l'ont donnée De Sanctis (2) et A. Nibby (3) :

VAL. MAXIMA MATER
DOMNI PREDIA VAL.
DVLCISSIMA FILIA
QVE VIXIT ANNIS XXX
VI MEN. II D. XII IN PRE
DIIS SVIS MASSE MAN
DELANE SEPRETORVM
HERCVLES QVESQN PACE.

Dans le lexique de Forcellini, au mot *Domnoprædius*, on cite aussi cette inscription, et on fait remarquer l'absence de la diphthongue *æ* dans plusieurs des mots : *que* pour *quæ*, *Masse* pour *Massæ*, *Mandelane* pour *Mandelanæ*, ce qui doit nécessairement faire attribuer cette épitaphe à l'âge de la basse latinité. *Hæc inscriptio*, dit le savant lexicographe, *cujus plura vocabula diphthongo carent, pertinere videtur ad sequiorem latini sermonis ætatem*. En effet, on observe cette suppression des diphthongues dans un grand nombre d'inscriptions du III^e et du IV^e siècle et des siècles suivants et

(1) P. 46.

(2) *Dissertazione sopra la villa di Orazio Flacco*, p. 55, ed. 5, Raven., 1784, in-4^o.

(3) *Dintorni di Roma*, vol. I, p. 295.

particulièrement dans une foule d'inscriptions chrétiennes.

Il y a cependant une inscription d'apparence, de forme, de teneur complètement païenne, dans laquelle on a cru lire les mots IN PACE. C'est l'építaphe d'un soldat, né en Syrie et qui avait servi sur la flotte romaine. La voici :

D. M.
M. VALERIO MARCINI
III VENERE NAT. SVR.
MILIT. ANN. XVI. VIXIT
ANNIS XXXV. HERES
IVLIVS HERMOGE
NES IN PACE.

Hagenbuch (1), qui a publié cette pierre tumulaire, substitue au mot IN la sigle III qui indiquerait le mot *trieris* ou *triremis*, et lit III PACE (2). Julius Hermogènes était donc un soldat embarqué sur la galère *Pax* : il était l'héritier de M. Valerius, soldat né en Syrie et qui servait sur la galère *Vénus*, et, comme compagnon, ami et héritier du défunt, il lui élève ce monument. La leçon proposée par Hagenbuch est la leçon véritable et doit être acceptée avec d'autant plus de confiance que la sigle III est le signe habituel qui, dans les inscriptions latines, sert à indiquer les *trirèmes* ; il suffit de jeter un coup d'œil sur l'építaphe que je viens de copier pour trouver tout de suite un second exemple de cette manière de figurer le mot *triremis*, III VENERE. D'ailleurs, *Pax* est un nom de vaisseau, connu par d'autres

(1) *Epist. epigraph.*, p. 467, n° 2.

(2) *L. cit.*, p. 610.

inscriptions (1). De plus, M. Edmond Le Blant, si versé dans la connaissance de l'épigraphie chrétienne, m'a fait observer que jamais les épitaphes des premiers siècles de l'Église ne font mention de choses ou de qualifications qui rappellent des objets ou des intérêts terrestres, comme ici la qualification d'héritier, *heres*, donnée à Hermogènes, l'ami du défunt. Les pensées des disciples du Christ étant constamment dirigées vers l'espérance d'une autre vie, les disposaient à mépriser tout ce qui faisait allusion aux biens temporels et leur faisaient éviter surtout d'en rappeler le souvenir sur leurs tombeaux.

D'après les réflexions qui précèdent, et quoique M. Raoul Rochette (2) attribue à l'autorité de longues habitudes et à l'influence de vieux préjugés l'opinion qui fait considérer comme des monuments chrétiens tous ceux qui portent la formule *IN PACE*, je crois qu'on doit soutenir avec Mabillon (3) que cette formule est exclusivement et essentiellement chrétienne.

M. l'abbé Celestino Cavedoni, dans un travail dans lequel il donne l'analyse de l'ouvrage du père Marchi, sur les monuments des arts des premiers chrétiens (4), dit, au

(1) Voy. RUHNKENI *Opuscula*, t. I, p. 428, ed. altera, de *tutelis et insignibus navium*. M. ORELLI (*Inscript. lat. selectæ*, n° 5614) indique aussi un travail de Cl. Cardinali, beaucoup plus complet que celui de Ruhnkenius, sur les noms des vaisseaux, travail inséré dans les *Memorie romane di antichità e di belli arti*, I, 2, p. 60.

(2) *L. cit.*, p. 196.

(3) *De Cultu Sanctorum ignotorum*, § VI, *Vetera Analecta*, p. 557.

(4) *Ragguaglio critico dei monumenti delle arti cristiane primitive nella metropoli del cristianesimo designati ed illustrati per cura di G. M. D. C. D. G.*, Modena, 1849.

sujet de la formule EN EIPHNH, IN PACE, que cette formule appartient en propre au christianisme et qu'on doit regarder comme monuments funéraires indubitablement chrétiens, tous ceux qui portent cette formule, jusqu'à ce qu'on puisse produire un exemple certain de la formule IN PACE sur un monument païen. Je cite ici les termes dans lesquels s'exprime l'illustre archéologue de Modène : *La formola degli epitafi cristiani QUIESCIT IN PACE, REQUIESCIT IN PACE, sebbene anche ne' gentilesche s'incontri talora la voce REQUIESCIT* ⁽¹⁾ *parmi UNICAMENTE PROPRIA DEL CRISTIANESIMO segnatamente riguardo alla parola IN PACE, e ritratta da fonti Biblici. Ici M. l'abbé Cavedoni rappelle les textes que j'ai transcrits plus haut; puis il ajoute : Il sarcofago pubblicato dal Guattani. . . . dovrà FERMAMENTE tenersi per MONUMENTO CRISTIANO fino a che non si produca qualche esempio non DUBBIO della formola EN EIPHNH, IN PACE, in monumento pagano* ⁽²⁾.

Ainsi, d'après l'illustre archéologue de Modène, l'expression *in pace* n'a jamais été employée par les polythéistes dans leurs épitaphes; on aurait tort d'attribuer à un personnage païen un tombeau sur lequel on lirait ces mots. On vient de voir que les monuments qu'on a allégués comme offrant des exemples de l'emploi de la formule *in pace* par les païens sont ou des monuments chrétiens : tels sont le sarcophage d'Artemidora et l'inscription de Massa Mandelana : ou bien des monuments qui ne portent pas la

(1) Voy. RAOUL ROCHETTE, *Deuxième mémoire sur les antiquités chrétiennes*, dans le t. XIII de la nouvelle série des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, p. 192-196.

(2) *L. cit.*, p. 53 et 54.

formule *in pace*. De ce nombre est l'épithète de M. Valerius où la sigle III, qui indique une *trirème*, a été prise pour l'expression chrétienne IN PACE. Mais c'est uniquement aux *épithètes* que M. l'abbé Cavedoni borne cette application. On ne devrait donc pas conclure de ce que le savant ecclésiastique dit au sujet de cette formule que, dans une légende monétaire, les mots *in pace* aient été employés avec le sens que les inscriptions chrétiennes leur donnent.

Mais pourquoi une pièce que je regarde comme une médaille commémorative frappée après la mort de Saloine, pour honorer sa mémoire, ne porterait-elle pas la formule qui, chez les chrétiens, indiquait la participation à la communion de l'Église? Je ne comprends pas par quelles raisons on se refuserait à admettre qu'une formule propre aux épithètes chrétiennes ne puisse être transportée sur une médaille frappée par des chrétiens en l'honneur d'une princesse qui aurait professé la foi en Jésus-Christ! C'était un usage chez les Romains de frapper des médailles en l'honneur des princes, après leur mort. On possède un grand nombre de pièces qui rappellent les honneurs de l'apothéose décernés aux Césars, à leurs femmes et aux membres de leur famille. La formule ordinaire de ces médailles de consécration est l'épithète *divus* ou *diva* qui précède le nom propre du personnage, mis au rang des dieux. Plus tard, et seulement à l'époque de Trajan, paraît au revers le mot CONSEC RATIO. Quant à la formule MEMORIAE, elle semble, d'après l'observation d'Eckhel (1),

(1) *D. N.*, t. VIII, p. 463.

n'avoir été dans l'origine, sur les monnaies comme sur les épitaphes, qu'une marque d'affection envers les morts, sans entraîner avec elle l'idée de l'apothéose. Ainsi les monnaies frappées à la mémoire d'Agrippine, femme de Germanicus et de Domitille, fille de Vespasien, ne sont pas des médailles de consécration, mais simplement des médailles commémoratives destinées à honorer la mémoire de princesses mortes. Ces pièces de grand bronze, qui ont été frappées, les unes par Caligula, pour honorer la mémoire de sa mère, les autres par Vespasien en l'honneur de sa fille, montrent, les unes comme les autres, le *carpentum* trainé par deux mules (1).

Cependant la formule **MEMORIAE AETERNAE** devient une formule de consécration à l'époque de Claude le Gothique (2). C'est alors aussi que paraît la formule **REQUIES. SIDERIBVS RECEPTA** se lit sur une monnaie de consécration de Faustine jeune (3). On comprend très-bien qu'après la mort de Constantin, on ait frappé des monnaies pour célébrer son apothéose; le Sénat presque tout entier était encore païen, quand Constantin embrassa le christianisme (4). Eutrope (5) dit formellement que Constantin fut mis au rang des dieux. *Inter Divos meruit referri*. Mais ce qui est bien singulier, c'est que les médailles de petit bronze, portant la légende : **DIVO CONSTANTINO P.**

(1) Voy. les remarques d'ECKHEL, *D. N.*, t. VI, p. 546 sqq.

(2) ECKHEL, *l. cit.*, t. VII, p. 474.

(3) ECKHEL, *l. cit.*, t. VII, p. 81.

(4) BEUGNOT, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. I, p. 116.

(5) *Hist.*, X, 8.

montrent au revers le type d'un guerrier ou plutôt de l'empereur lui-même casqué, tenant la haste et le globe, et sur certaines de ces pièces le monogramme du Christ surmonte le globe. Autour de ce type on lit : AETERNA PIETAS (1). Il est vrai que l'usage de diviniser les princes continua jusqu'au règne de Gratien et qu'Eutrope (2) ainsi qu'Ausone (3) mettent au rang des dieux, Constance II, fils de Constantin, Jovien et Valentinien. Les commentateurs ont cherché à donner une explication de cette épithète païenne, *divus*, en disant que les chrétiens l'entendaient dans le sens de *bonus*, *egregius*.

Il existe en effet des médailles à l'effigie de Constantin, la tête voilée et portant la légende DV CONSTANTINVS PTAVGG. Au revers, sans légende, on voit l'empereur dans un quadrigé emporté vers le ciel et au-dessus de sa tête une étoile et une main étendue vers lui pour le recevoir. A l'exergue on lit les initiales de plusieurs ateliers monétaires, ce qui prouve que ces médailles, toutes de petit bronze, ont dû être frappées dans un assez grand nombre de villes (4). Or, l'étoile rappelle ce que rapporte Eutrope (5), qu'une comète parut immédiatement après la mort de Constantin. *Denunciata mors ejus etiam per crinitam stellam quæ inusitatae magnitudinis aliquamdiu fulsit; eam Græci Cometam*

(1) BANDURI, *Num. Imp. Rom.*, t. II, p. 267; ECKHEL, *D. N.*, t. VIII, p. 92.

(2) *Hist.*, X, 13 et 18.

(3) *In Grat. Actione*, p. 701, ed. Toll. Amstel., 1671. *Hujus vero laudis locupletissimum testimonium est pater divinis honoribus consecratus.*

(4) BANDURI, *Num. Imp. Rom.*, t. II, p. 282; ECKHEL, *D. N.*, t. VIII, p. 92 et 93.

(5) *Hist.*, X, 8.

vocant. La présence de l'étoile (¹) sur ces pièces paraît être un symbole païen et n'être autre chose dans le récit d'Eutrope que le renouvellement d'un phénomène qui est raconté par Suétone (²) à l'occasion de la mort de Jules César. *Stella crinita per septem dies continuos fulsit, exoriens circa undecimam horam : creditumque est animam esse Cæsaris in cælum recepti, et hac de causa simulacro ejus in vertice additur stella.* Les médailles confirment ce récit de Suétone, en montrant près de la tête de Jules César une grande étoile, quelquefois chevelue.

Malgré la présence de ce signe païen, on ne peut douter un instant que la médaille de consécration de Constantin, que je viens de décrire, ne soit la pièce dont parle Eusèbe :

Ἦδη δὲ καὶ νομισμασιν ἐνιχαράττουτο τύποι, πρόσθεν μὲν ἐντυποῦντες τὸν μοῦσῆριν, ἑρμικαλυμμένον τὸν κεφαλὴν σχημάτι, ἑκτέρου δὲ μέρους ἐφ' ἄρματι τεθρίπκῳ αὐτόχου τρέπον, ὑπὸ δεξιᾶς ἀναθεῖν ἐκτενομένους αὐτῶν χεῖρας ἀναλαμβανόμενον.

(*Vit. Constantini*, IV, 75.)

« *On frappa des monnaies qui représentaient, d'un côté, le
« bienheureux la tête voilée, de l'autre, on le voyait enlevé sur
« un char traîné par quatre chevaux comme un aurige, et
« une main dirigée d'en haut vers lui indiquant qu'il était
« reçu dans le ciel.* »

Mais à l'époque de Constantin et même longtemps après, on retrouve une foule de signes et de symboles païens mêlés aux symboles et aux légendes chrétiennes. Le phénix paraît au revers d'un médaillon de Constantin publié par Buonar-

(¹) L'étoile ne paraît pas sur tous les exemplaires qui portent ce type : il y en a même un grand nombre où elle manque.

(²) *D. Julius Cæsar*, LXXXVIII. Cf. *PLIN.*, *H. N.*, II, 23, 23.

roti ⁽¹⁾ et ce savant et après lui M. Lenormant ⁽²⁾ ont fait remarquer que les premiers chrétiens avaient adopté ce symbole comme signe de rénovation. Comme l'a fait observer M. l'abbé Greppo ⁽³⁾, les princes qui montèrent sur le trône après Constantin n'étaient encore chrétiens que de nom. De là ce mélange de signes païens et d'emblèmes chrétiens. On connaît des monnaies de petit bronze, frappées, comme tout porte à le croire, après la mort de l'impératrice sainte Helène, mère de Constantin; ces pièces portent une légende dédicatoire : FL. IVL. HELENÆ AVG.; au revers on lit PAX PVBLICA et à l'exergue TRS ⁽⁴⁾. Cette forme d'apothéose ou plutôt de commémoration, avec une modification dans le ton de la dédicace qui faisait supprimer l'adjectif *diva*, la rendait, comme le fait observer M. Lenormant ⁽⁵⁾, à peu près chrétienne.

Il résulte des réflexions précédentes que chez les Romains existait l'usage de frapper des médailles, non-seulement pour rappeler les honneurs de l'apothéose, décernés aux princes, après leur mort, mais encore celui de faire graver des coins monétaires qui étaient destinés à rendre un certain hommage à la mémoire des morts. C'est à cette classe de médailles commémoratives qu'appartiennent celles aux noms

⁽¹⁾ *Medaglioni*, tav. 27, XXXIII, 2.

⁽²⁾ *Iconographie des empereurs romains*, pl. LVII, 12, et p. 121.

⁽³⁾ *Mémoires relatifs à l'histoire ecclésiastique des premiers siècles*, p. 299. Voy. encore mon *Mémoire sur quelques médailles inédites de Posthume*, dans la *Revue numismatique*, année 1844, p. 568 et 569, et mon *Mémoire sur l'impératrice Salonine*, p. 50 et suiv.

⁽⁴⁾ ECKHEL, *D. N.*, t. VIII, p. 54.

⁽⁵⁾ *Revue numismatique*, année 1843, p. 101. Cf. les *Annotations* de la lettre XVII du baron Marchant, dans la nouvelle édit. de Leleux, p. 245.

d'Agrippine la mère, de Domitille, de sainte Hélène. C'est au même rang que se placent les médailles de Salonine, portant la légende : AVGVSTA IN PACE. C'est ici une commémoration chrétienne, comme la légende MEMORIAE sur les médailles d'Agrippine et de Domitille est une commémoration païenne. L'une et l'autre de ces formules, comme j'en ai déjà fait l'observation, se retrouve dans les épitaphes.

Maintenant dans quelles circonstances des chrétiens ont-ils pu fabriquer ces pièces pour honorer la mémoire d'une princesse qui, en secret ou en public, aurait professé la religion chrétienne? C'est là une question assez difficile à résoudre, et je n'ai pas cherché à cacher les difficultés que l'on rencontre, quand il s'agit de déterminer les circonstances qui ont pu donner lieu à l'émission des pièces que j'examine ⁽¹⁾. J'ai cité les médaillons de bronze frappés à Apamée de Phrygie et à Mæonia de Lydie, qui montrent des emblèmes chrétiens. Sur l'un paraît l'arche de Noé, symbole fréquemment reproduit dans les peintures des catacombes et sur les sarcophages chrétiens. Les lettres ΝΩΕ tracées sur le coffre carré qui figure l'arche et qui fait allusion au surnom de la ville d'Apamée (*Νιβωυτὴς*), ne permettent pas de confondre ce type avec ceux du déluge de Deucalion et du déluge de Xisuthrus. Aussi, d'après l'avis des meilleurs critiques, ne doit-on voir ici qu'un type chrétien ⁽²⁾. Or, le type de l'arche et la légende ΝΩΕ se reproduisent sur des médaillons de coins différents qui appartiennent à trois règnes, puisque ce type se voit au revers de Septime

(1) Voy. mon *Mémoire sur l'impératrice Salonine*, p. 48 et suiv.

(2) ECKHEL, *D. N.*, III, p. 152, sqq. Cf. les *Notes concernant les premiers siècles chrétiens*, de M. l'abbé Greppo, p. 149 et suiv.

Sévère, de Macrin et de Philippe. Quant au médaillon de Mæonia, il est du règne de Trajan Dèce, l'ennemi juré des chrétiens, qui suscita une sanglante persécution contre les disciples du Christ. Autour d'un triomphe de Bacchus, traîné sur un char, tiré par deux panthères, on lit : ΕΠΙ ΑΥΤ. ΑΦΦΙΑΝΟΥ Β. ΑΡΧ. Α ΤΟ Β ΣΤΕΦΑΝΗ et à l'exergue ΜΑΙΟΝΩΝ (1). On remarque dans cette légende que les deux lettres P et X dans le mot ΑΡΧΕΥΟΣ sont liées ensemble de façon à figurer, de la manière la plus parfaite, le monogramme si connu du Christ Χ. Ce monogramme ainsi dissimulé et caché pour ainsi dire dans un titre, est placé tout à fait au milieu et au sommet du type de la médaille, comme dominant toute la composition. J'ai attribué au graveur de ce type, qui nécessairement a dû être chrétien, l'intention de représenter le triomphe futur de la religion chrétienne sur les superstitions du paganisme ; et le titre ερχωμ, choisi par l'artiste pour y introduire le monogramme du Christ, semble être une allusion directe à la domination et au règne du Sauveur.

Le troisième siècle est une époque de troubles ; la peste, la famine, les tremblements de terre, la guerre civile, les invasions des barbares affligent l'empire. Les princes qui se succèdent rapidement sur le trône d'où ils sont précipités par les mêmes causes qui ont amené leur élévation, finissent tous de mort violente. Il est certain que dans ces temps de troubles et de séditions, les lois devaient avoir peu d'autorité et qu'il se faisait des choses qui, dans d'autres temps,

(1) SESTINI, *Museo Hedervariano*, parte seconda, tav. VII, add., n° 4, p. 509.

auraient été réprimées avec sévérité. Si des chrétiens en Asie ont pu se permettre d'introduire sur la monnaie publique, dans des types plus ou moins païens, des allusions secrètes aux nouvelles croyances, il me semble qu'on peut croire que des monétaires chrétiens ont usé des mêmes moyens pour rendre un hommage secret à une princesse qui, d'après les recherches que j'ai faites, doit être rangée parmi les impératrices chrétiennes. Si la légende de l'AVGVSTA IN PACE était un exemple isolé, unique de ces sortes de licences, on se trouverait encore plus embarrassé pour en donner une explication satisfaisante, pour trouver une solution raisonnable au problème que nous avons entrepris d'éclaircir; mais les autres exemples d'allusions chrétiennes que j'ai cités, doivent bien faire admettre que les monétaires se permettaient quelquefois, d'une manière détournée, il est vrai, d'introduire sur la monnaie de l'empire des signes et des légendes qui n'étaient compris que des seuls chrétiens.

D'ailleurs, si la légende de la médaille de Salonine nous montre une formule parfaitement chrétienne, conforme à la simplicité qui se révèle dans les épitaphes des premiers siècles de l'Église, au droit le monétaire a conservé le buste de Salonine, placé sur un croissant, représentation adoptée à cette époque pour les effigies des impératrices romaines et consacrée par les dogmes et les usages des païens qui, par adulation, cherchaient toujours à identifier les princes et les princesses aux divinités; au revers, le type de l'impératrice assise, tenant le sceptre et la branche d'olivier, attributs ordinaires de la déesse *Pax*, s'assimilait, du moins extérieurement, au type de la Paix éternelle, figurée ainsi au revers d'un médaillon d'or de Commode. On représentait donc

l'impératrice avec des attributs vagues ou indifférents aux yeux des chrétiens, on conservait les formes extérieures admises sur la monnaie publique, mais la légende assez explicite pour un chrétien suffisait au but qu'on s'était proposé.

Si nous en croyons le témoignage d'Aurélius Victor ⁽¹⁾, Claude le Gothique fit mettre Gallien au rang des dieux ⁽²⁾; mais ces honneurs tardifs rendus à la mémoire de son prédécesseur peuvent bien, comme on l'a soupçonné, n'avoir eu d'autre motif que celui de faire croire que Claude était demeuré étranger au meurtre de Gallien, assassiné sous les murs de Milan avec toute sa famille. Il est vrai que Claude, prince païen et qui a été du nombre des persécuteurs de l'Église, n'avait pas le même motif pour faire frapper une médaille en l'honneur de Salonine. Mais peut-être l'empereur, ne pouvant pas réprimer les licences des monétaires, laissait-il faire. Peut-être même tolérait-il cet abus pour faire croire davantage à la sincérité des honneurs qu'il avait fait décerner à son prédécesseur.

J'ai rappelé dans mon Mémoire ⁽³⁾ la révolte des monétaires sous Aurélien, l'an 274 après J.-C., six ans à peine après la mort de Gallien ⁽⁴⁾. La coïncidence de ce fait avec l'altération des types et des légendes mérite une

(1) *De Caesaribus* XXXIII, 27, 28. *Denique Gallienum subacti a Claudio Patres, ... Divum dixere.*

(2) On ne connaît aucune médaille authentique qui ait conservé le souvenir de la consécration de Gallien. *Voy. ECKHEL, D. N., VII, p. 416.*

(3) P. 35.

(4) *VOPISC., in Aureliano, 58*; *AUREL. VICTOR, de Caesaribus, XXXV, 6*; *Epit. XXXV, 4*; *EUTROP., Hist., IX, 14*; *SUID. v. Μουράριος.*

sérieuse considération. Les historiens ne parlent que de l'altération des monnaies sous le rapport du titre légal (1); ne peut-on pas croire que la licence des monétaires ne se bornait pas seulement à altérer et à diminuer le poids de la monnaie, à y introduire un alliage de métaux de moindre valeur, mais encore que cette licence allait jusqu'à altérer les types et à y introduire des détails ou insolites ou contraires aux lois? L'altération des monnaies est sensible depuis le règne de Valérien; à cette époque, la monnaie d'argent disparaît; les deniers ne sont que des pièces saucées. La révolte des monétaires eut lieu à l'occasion des réformes qu'Aurélien voulait introduire dans la fabrication des monnaies; mais cette révolte prouve l'indépendance de ces monétaires, leur puissance et la liberté extrême dont ils jouissaient et dont ils usaient jusqu'à l'abus. Quoique Aurélien vint à bout, non sans verser beaucoup de sang, de vaincre les monétaires et ceux sans doute qui s'étaient joints à leur révolte, comme il arrive toujours dans des cas pareils, la réforme monétaire d'Aurélien fut loin d'être complète; les pièces d'or frappées après cet événement se distinguent par le mérite de la fabrication et le poids (2); mais quant à la monnaie d'argent, ce n'est qu'à la neuvième ou dixième année du règne de Dioclétien que les pièces de bronze saucé disparaissent pour faire place aux nouveaux deniers d'argent pur portant les sigles XCVI, marque du poids légal du denier d'argent (3).

(1) AUREL. VICTOR, *de Cæsaribus* XXXV, 6. *Cum nummariam notam corrosissent*. EUTROP., *Hist.* IX, 14. *Vitialis pecuniis*.

(2) CH. LENORMANT, *Iconographie des empereurs romains*, p. 106.

(3) VOY. MOMMSEN, *Über den Verfall des römischen Münzwesens in der*

Maintenant, je n'insisterai pas ici sur les motifs qui m'ont déterminé à mettre Salonine au nombre des princesses chrétiennes avant le règne de Constantin. J'ai examiné cette question avec tous les développements nécessaires dans mon *Mémoire*; j'ai rappelé les noms de plusieurs princesses qui, d'après les données historiques les plus sûres, d'après l'opinion des critiques les plus graves, ont professé la foi en Jésus-Christ, longtemps avant le règne du premier empereur romain qui se déclara ouvertement et publiquement en faveur de la religion chrétienne; j'ai ajouté à ces données quelques recherches sur des princesses moins connues ou même tout à fait inconnues aux historiens, et dont les noms ne nous ont été transmis que dans les martyrologes. A l'aide de ces recherches, je crois avoir fourni suffisamment des preuves à l'appui de mon opinion sur le christianisme de la femme de Gallien.

Je me résume en peu de mots. L'expression *in pace* est une formule chrétienne qui se reproduit sur les épitaphes des premiers siècles de l'Église. C'est une formule éminemment, essentiellement et exclusivement chrétienne. Les monuments l'attestent. Rien de pareil ne se rencontre sur les monuments païens, ni chez les auteurs profanes (1). Le souhait de la paix adressé aux vivants comme aux morts est une expression qui revient à chaque instant dans l'ancien

Kaiserzeit dans les *Berichte über die Verhandlungen der Königl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig*, 1851, S. 264 folg. Cf. mes *Annotations* de la lettre XXVII du baron Marchant dans la nouvelle édition de Leleux, p. 416 et suiv.

(1) J'ai examiné cette question dans un travail qui sera publié dans les *Mélanges d'archéologie* des RR. PP. Ch. Cahier et Arthur Martin.

comme dans le nouveau Testament : *Pax vobis* (1). Le mot *pax* dans le langage chrétien indique formellement la communion de l'Église. La monnaie de Salonine portant la légende : **AVGVSTA IN PACE** est une médaille commémorative, frappée par des monétaires chrétiens, en l'honneur de Salonine après sa mort, pour rendre hommage à la mémoire d'une princesse chrétienne. Nous avons vu plus haut que les médailles frappées après la mort des princes et des princesses n'étaient pas toutes des médailles d'apothéose, que même dans le temps le plus brillant de l'empire romain, des princes païens avaient fait frapper des médailles qui étaient simplement des médailles non de consécration ou d'apothéose, mais des médailles commémoratives. Il en est ainsi, à mes yeux du moins, de la médaille de Salonine. Et quant à la légende qui accompagne le type du revers, c'est un de ces signes secrets que les chrétiens gravaient sur leurs monuments pour servir de signe de reconnaissance entre eux, sans éveiller les soupçons haineux de leurs ennemis. En effet, la formule **IN PACE** me semble appartenir à ces signes qui, tels que le poisson, *ixϥυς*, l'*alpha* et l'*oméga*, l'ancre et quelques autres symboles secrets, avaient été choisis par les fidèles pour voiler les mystères de la religion, tout en servant d'emblèmes de la foi et de signe de reconnaissance.

(1) **Tob.**, XII, 17; **S. Luc.**, II, 14; **XXIV**, 56; **S. Joan.**, XIV, 27; **XX**, 19.

RENSEIGNEMENTS DEMANDES PAR M. DE WITTE

(Extrait de la *Revue Archéologique*, vi^e année.)

Nous avons déjà publié dans cette *Revue* (t. II, 15 sept. 1845, p. 388) une note relative au nouvel ouvrage de notre collaborateur, M. J. de Witte : *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules, au III^e siècle de l'ère chrétienne* (1011-1026 de Rome; 258-273 après J. C.).

M. de Witte prie toutes les personnes qui s'intéressent aux études historiques de vouloir bien lui communiquer les inscriptions lapidaires dans lesquelles on trouve les noms des empereurs *Postume*, *Victorin*, *Lælianus*, *Marius*, *Tétricus* père et *Tétricus* fils, ainsi que les médailles frappées sous les règnes de ces princes.

Notre collaborateur a déjà réuni un nombre considérable de dessins et d'empreintes de médailles de cette époque, en or, billon et bronze; parmi ces médailles il s'en trouve une quantité d'inédites, qui n'ont été connues ni de Banduri, ni de Mionnet, ni d'aucun des numismatistes qui se sont occupés des monnaies impériales latines.

M. de Witte se fera un devoir de témoigner sa reconnaissance aux savants et aux amateurs qui voudront bien l'aider de leurs lumières et de leurs communications. Il ne manquera pas de mentionner dans son ouvrage les noms de toutes les personnes qui lui auront fourni des matériaux. Ses recherches ont pour but de réunir tout ce que l'on sait sur une époque intéressante de l'histoire et surtout intéressante pour la connaissance des antiquités nationales; malheureusement il ne nous reste dans les historiens, sur ce premier empire gaulois, que des renseignements peu étendus et fort incomplets. On sait en effet qu'il n'y a qu'un seul historien contemporain, Trébellius Pollion, qui nous ait laissé quelques détails sur les événements de cette époque; mais ces détails sont souvent en contradiction avec ce que nous apprennent les annalistes et les chroniqueurs des siècles suivants. C'est donc à la numismatique qu'on doit recourir pour combler les lacunes laissées par les historiens, pour rectifier les erreurs des annalistes, et arriver ainsi à la connaissance plus ou moins exacte des faits. En réunissant les témoignages que fournissent les médailles à ceux des écrivains anciens, en comparant les récits historiques

avec les types et les légendes des monnaies, en contrôlant les faits rapportés dans les livres avec les monuments numismatiques, on peut espérer de rétablir du moins en partie l'histoire de Postume et de ses successeurs.

REVERS DEMANDÉS PAR M. DE WITTE (1).

Postume. — Or, billon.

1. AETERNITAS AVG. Hercule couronnant l'empereur.
2. APOLLO SALUTARIS. Apollon debout.
3. COMITI AVG. Têtes de Postume et d'Hercule.
4. CONCORD. EXERCIT. Femme tenant deux enseignes militaires.
5. CONCORD. MILIT. Mars.
6. CONSERVATORES AVG. Têtes d'Apollon et de Diane.
7. CONSERVATORI AVG. Jupiter Nicéphore assis ou têtes de Postume et de Jupiter; devant un foudre.
8. FELICITAS PROVINCIARUM. Femme debout.
9. FELICITAS TEMPORUM vel TEMP. Galère avec le labarum.
10. FIDES EXERCIT. Femme assise; à l'exergue p.
11. HERCULI INVICTO. Hercule et le lion.
12. HERCULI PISÆO. Hercule nettoyant les étables d'Augias (2).
13. HILAR. PUB. vel AUG. (?) Bacchus (?).
14. IMP. C. POSTUMUS P. F. AUG. COS. III, Tête laurée à droite.
15. PROVIDENTIA AVG. Femme debout.
16. IMP. X COS. IIII. Victoire.
17. P. M. TR. P. COS. P. P. Mars.
18. P. M. TR. P. X COS. V. P. P. L'empereur debout.
19. P. M. TR. P. IIII vel V, vel VII, vel VIII COS. III vel IIII P. P. Mars ou l'empereur debout (3).

(1) On n'a indiqué ici que les *revers*, mais on est prié de joindre l'*empreinte du droit* à celle du *revers*; dans les communications qu'on serait dans le cas de faire à M. de Witte. Il faut surtout faire attention aux *légendes*; car souvent ce sont les *légendes* qui font le mérite d'une pièce, plutôt que le *type* représenté au *revers* de l'effigie impériale. — Toutes les pièces qui ont au droit les têtes laurées d'Hercule et de Postume sont extrêmement rares, et quoique notre collaborateur ait réuni les empreintes ou les dessins d'un grand nombre de pièces de ce genre, il prie les amateurs de lui faire connaître celles qui se trouvent dans leurs collections, ainsi que tous les *quinaires* d'or et de billon, quel que soit le type du revers.

(2) M. de Witte a publié cette pièce dans la *Revue Numismatique* de 1844, pl. IX, 5; il la regarde comme *unique*, mais comme l'exemplaire du musée de Trèves, qu'il a fait graver, laisse beaucoup à désirer quant à la conservation, notre collaborateur appelle de nouveau l'attention des numismatistes sur ce type curieux.

(3) Ou bien un autre type accompagné d'une des légendes indiquées ici.

19. P. M. TR. P. COS. III. P. P. L'empereur dans un quadrigé.
20. P. M. TR. P. X COS. V. P. P. L'empereur debout vêtu de la toge, tenant une branche de laurier.
21. PROVIDENTIA AUG. Galère (1).
22. SALUS AUG. Hygie debout ou assise.
23. SALUS EXERCIT. Esculape et Hygie ou Hygie seule assise.
24. SPEI PERPETUÆ. L'Espérance.
25. VICTORIA AUG. Char triomphal ou la Victoire couronnant l'empereur.
26. VIRTUS AUG. L'empereur combattant.
27. VIRTUTI AUG. Têtes de Postume et d'Hercule.

Postume. — Bronze de tout module.

28. ADLOCUTIO. Type d'allocution militaire.
29. COL. CL. AGRIP. COS. IIII (2). L'Équité tenant des balances.
30. COL. SERG. NEAPOL. Figure drapée qui semble présenter un sceptre à Postume debout devant un autel. Dans le haut la ville de Neapolis ou Sichem avec son temple sur le mont Garizim (3).
31. DIVO POSTUMO (?).
32. FELICITAS POSTUMI AUG. L'empereur sacrifiant. (Médaillon.)
33. FIDES EXERCITUS. Femme tenant deux enseignes militaires ou femme assise.
34. HERCULI COMITI AUG. COS. III. Hercule placé entre l'empereur sacrifiant sur un autel et un victimaire qui amène un bœuf. (Médaillon.) (4)
35. HERCULI INVICTO. Hercule et le taureau.
36. P. M. TR. P. COS. III S. C. L'empereur debout.
37. P. M. TR. P. COS. Mars.
38. SPEI PERPETUÆ. L'Espérance.

(1) Les médailles de billon ou de bronze portant la légende RESTIT. ou RESTITVTOR GALLIAR sont assez communes ; mais on n'en connaît pas d'or ?

(2) Mionnet, I, p. 83, n° 223. Cette pièce qui serait extrêmement rare, s'il en existait un exemplaire authentique, est gravée dans Haym, *Tesoro Britannico*, II, tav. XXVI, n° 5, p. 284.

(3) Cette médaille de grand bronze qui semble être une pièce supposée est décrite dans le *Catalogue d'Ennery*, p. 508, n° 3224. Au droit, on voit les têtes accolées de Postume et d'Hercule, avec la légende M. C. C. POSTVM. P. P. ANG. (?) Il serait possible aussi que ce fût une médaille surfrappée ; on connaît plusieurs pièces de l'époque impériale frappées à Néapolis de Palestine.

(4) Ce médaillon gravé dans l'*Iconographie romaine* de Visconti, pl. LVIII, n° 1, est décrit par plusieurs numismatistes ; mais le père Hardouin (*Opera selecta*, p. 857), le regarde comme faux (?).

39. **VICT. GERMANICA.** Victoire,
 40. **VICT. COMES AUG.** L'empereur à cheval précédé par la Victoire.

Victorin. — Or, billon, bronze.

1. **ABUNDANTIA AUG.** L'Abondance.
2. **ADVENTUS AUG.** L'empereur à cheval.
3. **COMES AUG.** Mars debout.
4. **CONSECRATIO** vel **CONSCRATIO** (*sic*). Aigle au revers de la tête radiée de Victorin, accompagnée de la légende :
DIVO VICTORINO AUG. vel **PIO.**
5. **CONSECRATIO.** Autel.
6. **DEFENSOR ORBIS.** Deux guerriers s'avancant vers trois femmes assises (1).
7. **FIDES EXERCIT.** Femme tenant deux enseignes militaires.
8. **FORT. REDUX.** La Fortune assise.
9. **LÆTITIA AUG., N.** Femme debout.
10. **LEGIO XXII PRIMIGENIE** (?). Hercule et le capricorne (2).
11. **PAX AUG.** La Paix.
12. **PIETAS.** Vases pontificaux.
13. **P. M. TR. P. COS. II P. P.** L'empereur portant un trophée.
14. **RESTIT. GALLIARUM.** L'empereur relevant une femme à genoux.
15. **SÆCULI FELICITAS.** L'empereur debout.
16. **UBERTAS.** Femme debout.
17. **VICTORIA AUG.** Victoire sacrifiant ou passant; ou buste de la Victoire au revers des têtes accolées de l'empereur et d'une divinité; ou Victoire tenant une palme, au revers de la tête casquée de l'empereur (3).

Lælianus. — Or, billon, bronze.

1. **IMP. C. ULP. COR. LÆLIANUS.** Tête radiée à droite.
2. **VICTORIA AUG.** Victoire.

(1) Ce rare denier a été publié par le baron Marchant dans sa XXVI^e Lettre.

(2) Toutes les pièces portant l'indication des *Légions* sont excessivement rares. Quoiqu'on se borne ici à indiquer la *Légion XXII* (médaille douteuse), il serait à désirer qu'on donnât aussi communication à notre collaborateur des autres pièces portant l'indication des *Légions* qui servaient dans l'armée de Victorin.

(3) On ne parle pas ici des prétendues médailles de *Victorin le fils* et de *Victorina* qui n'existent pas.

2. **ARA PACIS.** Temple de Jausus (?).
3. **JОВI CONSERV. AUGG.** Jupiter debout (?).

Marius. — Or, billon, bronze.

1. **ÆQUITAS AUG.** L'Équité tenant des balances.
2. **FELICITAS AUG.** Femme debout.

Tétricus père. — Or, billon, bronze.

1. **ABUNDANTIA AUG.** L'Abondance.
2. **ÆTERNITAS AUG.** Femme debout.
3. **COMES AUG.** vel **AUG. N.** Victoire ou femme sans ailes.
4. **COMITI AUG.** Victoire.
5. **CONCORDIA AUGG.** Deux mains jointes.
6. **FELICITAS AUG.** Femme debout.
7. **FIDES MILITUM.** Femme tenant deux enseignes militaires.
8. **HILARITAS AUG.** vel **AUGG.** Vases pontificaux ou femme debout ayant à ses pieds deux enfants.
9. **IMP. C. CLAUDIUS AUG.** Tête de Claude le Gothique au revers de celle de Tétricus.
10. **IMP. C. TETRICUS P. F. AUG.** Tête de l'empereur et au revers la même tête incuse.
11. **INVICTUS.** Le Soleil.
12. **JОВI PROPUGNATORI.** Jupiter.
13. **JОВI VICTORI.** Jupiter assis.
14. **NEPTUNO CONS. AUG.** Cheval marin.
15. **NOBILITAS.** Femme debout.
16. **PAX ÆTERNA** vel **AUG.** vel **AUGG.** La Paix.
17. **PIETAS AUG.** Vases pontificaux ou femme placée devant un autel.
18. **P. M. TR. P. COS. P. P.** vel **TR. P. III.** L'empereur debout ou assis, ou Mars, ou femme debout.
19. **P. M. TR. P. COS. III VOTA.** L'empereur couronné par la Victoire et faisant une libation sur un autel, près duquel se tient un personnage voilé.
20. **SALUS AUGG.** Femme tenant une palme et une ancre.
21. **SPEI PERPETUÆ.** L'Espérance.
22. **UBERITAS AUGG.** Femme tenant une corne d'abondance.

23. VICTORIA AUG. vel AUGG. Acrostolium ou Victoire portant un trophée.

24. VIRTUS AUG. Mars assis avec un captif à ses pieds ou Rome assise sur des armes ou temple tétrastyle au milieu duquel est la statue de Mars debout sur un cippe.

25. VOTA PUBLICA. Autel.

26. VOTIS DECENNALIBUS. Victoire écrivant sur un bouclier
VOT. X.

27. Sans légende. Cheval courant.

Tétricus père et fils ensemble. — Or, billon, bronze.

1. IMPP. INVICTI PII AUGG. Têtes des deux Tétricus.

℞. HILARITAS AUGG. Femme debout ayant à ses pieds deux enfants.

2. JOVI VICTORI. Jupiter assis.

3. IMP. TETRICIS (*sic*) AUGG. Têtes radiée du père et nue du fils à droite.

℞. PAX AUG. La Paix.

4. IMP. TETRICVS AVG. vel P. F. AVG. Tête radiée et barbue de Tétricus père, à droite.

℞. C. PIVESV. TETRICVS CAES. Tête radiée et imberbe de Tétricus fils à droite.

5. IMPP. TETRICI vel TETRICIS (*sic*) AUGG. Têtes affrontées du père et du fils.

℞. P. M. TR. P. COS. III P. P. Sacrifice auquel prennent part l'empereur debout couronné par la Victoire et un personnage voilé faisant une libation sur un autel placé au centre.

6. VICTORIA AUGG. Victoire assise, ayant devant elle un trophée et écrivant sur un bouclier VOT. X. (1)

Tétricus fils. — Or, billon, bronze.

1. COMES AUG. Pallas ou Victoire.

2. INVICTUS. Le Soleil.

3. LETITIA AUG. N. Femme debout.

4. NOBILITAS AUGG. Femme debout.

(1) On demande communication de toutes les pièces appartenant à *Tétricus père* et à *Tétricus fils* réunis; ces pièces sont d'une grande rareté.

5. PAX AUG. La Paix.
6. PROVID. AUGG. Vases pontificaux.
7. SALUS AUG. Victoire ou Hygie ou femme tenant une ancre.
8. SECULUM. Autel.
9. SOLI CONSERV. Centaure.
10. SPEI PERPETUÆ. L'Espérance.
11. ÜBERITAS AUG. vel AUGG. Femme tenant une corne d'abondance.

Outre les *revers* indiqués ici, M de Witte espère que les amateurs voudront bien lui donner connaissance des *revers inédits* de leurs collections, se rapportant à l'époque de l'histoire qu'il a le projet de traiter. Tous les revers non décrits par Mionnet doivent être considérés comme entièrement *inédits*, ou du moins comme n'ayant jamais été *gravés*.

Paris, le 15 Juin 1849.